Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 2 du 8 janvier 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 13

INSTRUCTION PROVISOIRE SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1

portant prorogation des dispositions de l'instruction SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 du 7 avril 2020 portant dérogation, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, à certaines dispositions de l'instruction n° 201189/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 2 octobre 2006 relative aux congés liés à l'état de santé susceptibles d'être attribués aux militaires.

Du *23 décembre 2020*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE :

Service des statuts et de la réglementation des ressources humaines ; Sous-direction de la fonction militaire

INSTRUCTION PROVISOIRE SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 portant prorogation des dispositions de l'instruction SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 du 7 avril 2020 portant dérogation, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, à certaines dispositions de l'instruction n° 201189/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 2 octobre 2006 relative aux congés liés à l'état de santé susceptibles d'être attribués aux militaires.

Du 23 décembre 2020

NOR A R M S 2 1 0 0 0 3 1 J

Référence(s) :

- Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1) (n.i. BO ; JO n° 72 du 24 mars 2020, texte n° 2) ;
- Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire (1) (n.i. BO ; JO n° 277 du 15 novembre 2020, texte n° 1) ;
- Décret n° 2020-308 du 25 mars 2020 ouvrant la possibilité, en période d'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19, de différer l'établissement des certificats médicaux périodiques des militaires placés en situation de congé du blessé, de congé de longue durée pour maladie et de congé de longue maladie (n.i. BO ; JO n° 74 du 26 mars 2020, texte n° 12) ;
- Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire (n.i. BO ; JO n° 251 du 15 octobre 2020, texte n° 30) ;
- Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (n.i. BO ; JO n° 264 du 30 octobre 2020, texte n° 23) ;

- Instruction N° 201189/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 02 octobre 2006 relative aux congés liés à l'état de santé susceptibles d'être attribués aux militaires.
- Instruction SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 du 07 avril 2020 portant dérogation, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, à certaines dispositions de l'instruction n° 201189/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 2 octobre 2006 relative aux congés liés à l'état de santé susceptibles d'être attribués aux militaires.

Texte(s) abrogé(s) :

- Instruction SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 du 27 juillet 2020 portant prorogation des dispositions de l'instruction SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 du 7 avril 2020 portant dérogation, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, à certaines dispositions de l'instruction n° 201189/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 2 octobre 2006 relative aux congés liés à l'état de santé susceptibles d'être attribués aux militaires.

Référence de publication :

Article 1er

Les dérogations prévues par l'instruction du 7 avril 2020 susvisée, pendant l'état d'urgence sanitaire, sont prorogées jusqu'au 31 mars 2021.

Article 2

L'instruction SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 du 27 juillet 2020 portant prorogation des dispositions de l'instruction SGA/DRH-MD/SR-RH/FM1 du 7 avril 2020 portant dérogation, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, à certaines dispositions de l'instruction n° 201189/DEF/SGA/DFP/FM/1 du 2 octobre 2006 relative aux congés liés à l'état de santé susceptibles d'être attribués aux militaires est abrogée.

Article 3.

Le directeur central du service de santé des armées est chargé de l'exécution de la présente instruction, qui sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

L'administratrice civile hors classe,
Sous-directrice de la fonction militaire,

Evelyne SATONNET.